

CANTON DE VAUD

DISTRICT D'ORBE

COMMUNE DE VALEYRES-SOUS-RANCES



MODIFICATION DU PLAN GENERAL D'AFFECTION

Affectation du secteur "Grand Clos" non approuvé par le DIRE le 19 juin 2006

Procédure ad hoc : considérant que la présente affectation confirme le projet initialement soumis à l'enquête publique du 12 mars au 14 avril 2004, qu'elle est conforme à la décision du Chef du DIRE du 19 juin 2006 (cf. décision du Chef du DIRE relative au recours CORSET Jacques) et qu'elle a été acceptée par toutes les parties devant la Municipalité, il ne se justifie pas de procéder à une nouvelle enquête publique, ni à une adoption par le Conseil Général.

Parcelles 248 et 511, le propriétaire : CORSET Jacques

Approuvé par la Municipalité

Approuvé par le Département compétent

Le

Lausanne, le

Le Syndic: La Secrétaire:

Le Chef du Département:


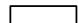

Vallorbe, janvier 2007

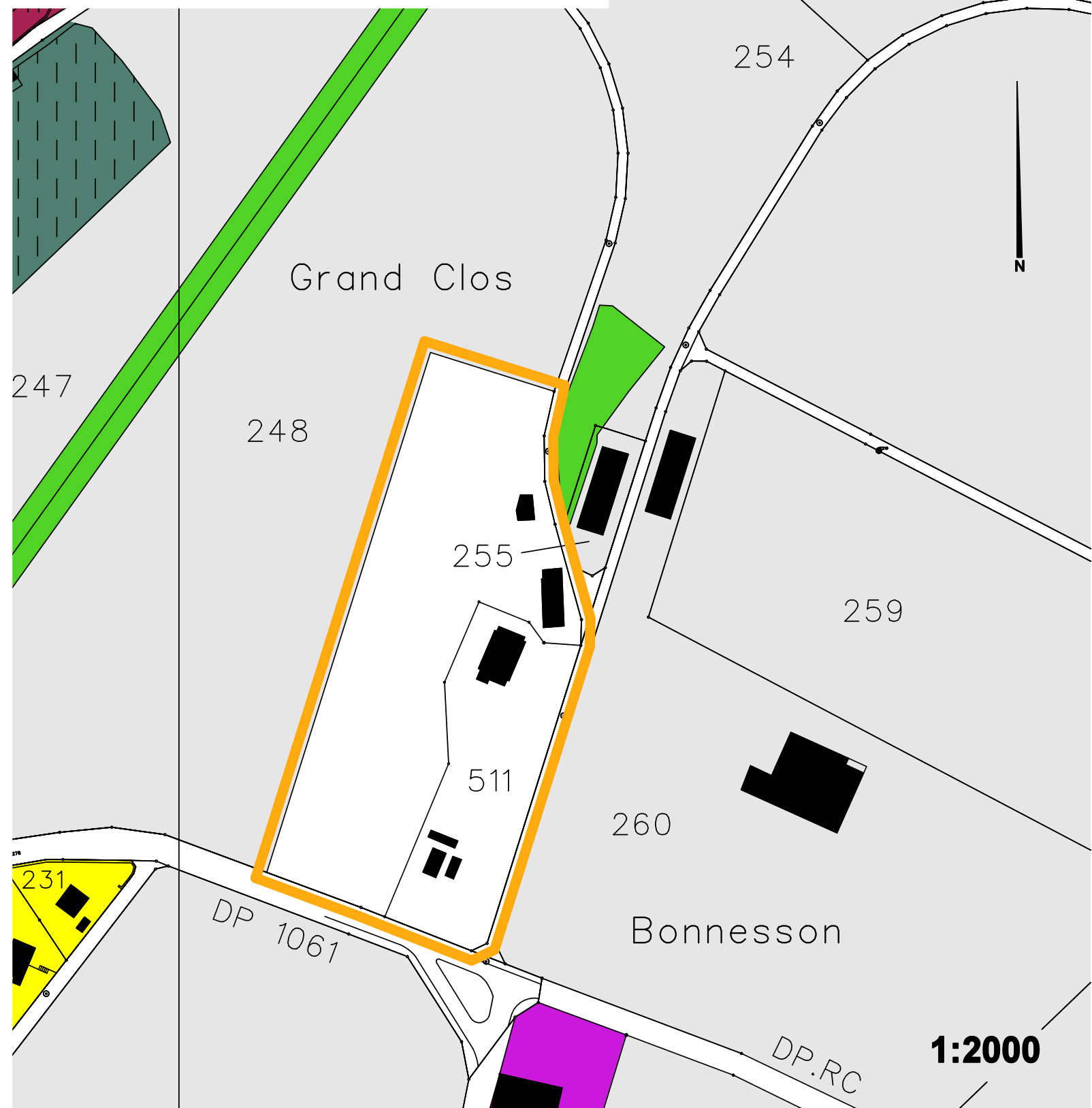


BOURGEOIS & RUDAZ SA
INGÉNIEURS EPF/SIA
GÉOMÈTRES OFFICIELS

Grande Rue 9, 1337 Vallorbe
Tél. 021/843.30.62
Fax 021/843.14.91
bourgeois-rudaz-val@geomatique.ch

Date	Dess.	Vérif.	Travail n°
01.07	Pk	JJB	0467-ORB

-  Périimètre de la modification
-  Zone intermédiaire
-  Zone agricole



Réglement :

- Article 1 : Le règlement sur le plan général d'affectation (PGA) de la Commune de Valeyres-sous-Rances du 19 juin 2006 est applicable.
- Article 2 : La présente modification du PGA entre en vigueur dès son approbation par le Département compétent.